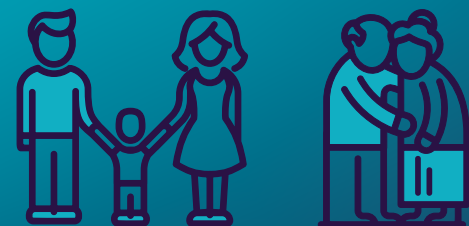


POLITIQUE FAMILLES ET AÎNÉS

Résolution 220322-20



En partenariat avec :





Publié par la Direction des communications de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville

Conception graphique : L'Infographe

Photos : Jacques Frenette, Vicky Gosselin, iStock, AdobeStock

REMERCIEMENTS

La réalisation de cette Politique familles et aînés a été rendue possible grâce au soutien du sous-comité des aînés 2021 et du Comité consultatif sur le milieu de vie.

La Ville de Saint-Bruno-de-Montarville tient aussi à remercier le Secrétariat aux aînés pour sa contribution financière et Mélissa Beaudry-Godin de l'Équipe Surveillance de la Direction de santé publique pour les données statistiques. Enfin, la Ville remercie M. Denis Guérin d'Espace MUNI pour ses précieux conseils et son expertise.

NOTE : PANDÉMIE COVID-19

Il convient de rappeler que cette politique, incluant son plan d'action, a été élaborée dans un contexte de pandémie mondiale de la COVID-19, ce qui a complexifié la collecte de données et nuï à sa réalisation dans les délais souhaités. Bien que le résultat soit considéré comme étant représentatif des besoins des Montarilloises et Montarillois, il importe de souligner que cette crise aura eu une incidence sur ce dernier.

SOUS-COMITÉ DES AÎNÉS

Mme Johanne Boivin, représentante
Reflets de femmes

Mme Sophie C. Béïque, membre,
Comité consultatif sur le milieu de vie

Mme Caroline Charbonneau, coordonnatrice,
Centre d'action bénévole Les p'tits bonheurs

Mme Céline Ducas, travailleuse de milieu
pour les aînés, Mille et une rues

Mme Linda Duval, organisatrice
communautaire, CISSS-ME

Mme Francine Garneau, membre,
Comité consultatif sur le milieu de vie

Mme Johanne Giguère, membre
Cercle de Fermières

M. Bernard Guilbert, citoyen

M. Simon Jobin, coordonnateur
vie communautaire, Ville de
Saint-Bruno-de-Montarville

M. Bertrand Lalancette, directeur,
Manoir Saint-Bruno

Mme Lucie Langlois, citoyenne

M. Gabriel Michon, organisateur
communautaire, CISSS-ME

Mme Jocelyne Saint-Pierre, présidente,
Antenne universitaire du troisième âge
de Saint-Bruno

M. Joël Boucher, conseiller municipal
sortant, Ville de Saint-Bruno-de-Montarville

Mme Joséphine Brunelli, chef de division
vie communautaire, Ville de Saint-Bruno-
de-Montarville

Mme Josée Rhoades, chargée de projet,
Ville de Saint-Bruno-de-Montarville

Mme Nancy Bolduc, directrice,
Direction du loisir, de la culture
et de la vie communautaire



Présents sur la photo

Rangée arrière, de gauche à droite :

Alexia Grant Coordonnatrice vie communautaire – Ville de St-Bruno

Nancy Bolduc, Directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire – Ville de St-Bruno

Sophie Béïque Présidente Comité Consultatif Milieu de Vie

Céline Ducas, Travailleuse de Milieu aînés – Mille et une rues

Bernard Guilbert, citoyen

Rangée avant, de gauche à droite :

Caroline Charbonneau Centre d'action bénévole Les p'tits bonheurs

Josée Rhoades, Chargé de projet MADA

Johanne Boivin, Reflet de femmes

Johanne Giguère, Cercle de fermières



Présents sur la photo

Rangée du fond, de gauche à droite :

Ramone Vitesse (Stéphane Tardif), Patrick Piché, Manon Chartier, Sarah Gaudry Staub, Francine Garneau, Vincent Fortier conseiller municipal, Pierre Paquette

Rangée avant, de gauche à droite :

Nancy Bolduc, directrice du loisirs de la culture et de la vie communautaire, Mario-Charles Paris, Michel Perreault, Vice-président du comité, Annie Montplaisir, Carl-Maurice Levesque, Chef de division – sports et événements spéciaux, Sophie C. Béique, présidente du comité.

COMITÉ CONSULTATIF SUR LE MILIEU DE VIE

Mme Francine Garneau,
membre représentante des aînés

M. Mario-Charles Paris,
membre représentant des aînés

Mme Annie Montplaisir, membre

Mme Julie Bédard, membre

Mme Manon Chartier, membre

M. Michel Perreault, membre

M. Patrick Piché, membre

M. Pierre Paquette, membre

Mme Sarah Gaudry Staub, membre

M. Stéphane Tardif, membre

Mme Sophie C. Béique, présidente

M. Vincent Fortier, conseiller municipal,
Ville de Saint-Bruno-de-Montarville

Mme Louise Dion, conseillère municipale,
Ville de Saint-Bruno-de-Montarville

UN LOGO INSPIRANT



Les cinq individus représentent les cinq stades de la vie : la petite enfance de 0 à 5 ans, l'enfance de 6 à 12 ans, l'adolescence de 13 à 17 ans, l'âge adulte, ainsi que les aînés.

Les cinq silhouettes s'élevant au-dessus de la montagne, soit le mont Saint-Bruno, illustrent la famille qui se situe au sommet de nos priorités.

Le bleu, quant à lui, évoque l'humain, et sa forme circulaire rappelle qu'au sommet de la montagne se trouvent cinq lacs d'importance, petits et grands, tous interdépendants, comme les stades de la vie.

De plus, ces cinq silhouettes sont intimement liées et juxtaposées de manière à mettre aussi en évidence le fait que, indépendamment de l'endroit où nous en sommes dans ce parcours qu'est la vie, nous faisons tous partie d'une famille.



MISE EN CONTEXTE DU PROCESSUS DU RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE FAMILLES ET ÂÎNÉS

La Ville de Saint-Bruno-de-Montarville s'est dotée en 2007 d'une politique familiale. En 2012, la Ville pousse plus loin la voie de l'excellence et entreprend la démarche Municipalité amie des aînés (MADA). En cohérence avec notre vision globale de la famille, **nous intégrons la démarche MADA au renouvellement de la politique familiale**. Nous parlons donc d'une Politique familiale deuxième génération. Cet ajout majeur assurera au fil du temps le maintien d'une reconnaissance du rôle des aînés dans notre communauté et d'un milieu de vie dynamique qui contribue à améliorer et à assurer la qualité de vie des doyens de Saint-Bruno-de-Montarville. Ainsi, par son engagement, la Ville offre à l'ensemble des citoyennes et des citoyens le meilleur environnement possible favorisant l'épanouissement de tous et de chacun.

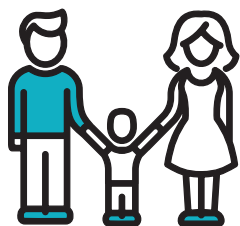
Dans un souci constant d'innovation, la Ville a su offrir au fil des années une multitude d'activités au bénéfice des familles de Saint-Bruno-de-Montarville, lesquelles sont les cellules de base de la communauté. Ainsi, elle se distingue par les services et le soutien qu'elle offre aux familles montarvilloises. Elle se démarque notamment par ses grands événements, tels que la Fête du lac, la Féerie, la Fête de clôture des parcs et la Semaine québécoise des familles, son offre exceptionnelle en programmation de loisir, en camps de jour, en parcs et espaces récréatifs. Le résultat de toutes ces réalisations a été souligné en 2017-2018 alors que la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville a été nommée la meilleure ville au Canada pour les familles, selon le palmarès «Canada's Best places to live» du magazine économique *MoneySense*. Selon le même palmarès, elle s'élève au 1er rang au Québec parmi les villes canadiennes où il fait bon vivre.

À Saint-Bruno-de-Montarville, **la famille inclut les aînés**. Aussi, il importe de poursuivre la démarche MADA, afin de refléter la place accordée au bien-être de ses citoyens aînés.

Dans l'optique d'améliorer la qualité de vie des familles montarvilloises, la Ville s'est dotée de plusieurs politiques et outils complémentaires à sa Politique familiale et aînés, soit, entre autres, les politiques jeunesse, d'accessibilité universelle, de soutien aux organismes, d'habitation, de ville nourricière, culturelle, de participation publique, sans oublier le portrait en développement social.

De nouvelles données statistiques ainsi que le besoin de mettre à jour le plan d'action pour les années 2022 à 2026 font en sorte qu'en **2021, la Ville décide de procéder à l'actualisation de sa politique qui devient la Politique familles et aînés**. Pour ce faire, des consultations auprès des familles et des aînés ont eu lieu afin de venir guider et valider l'élaboration de cette nouvelle politique et de son plan d'action.

**CETTE POLITIQUE FAMILLES
ET ÂÎNÉS S'INTÉRESSE
PARTICULIÈREMENT AUX RELATIONS
INTERGÉNÉRATIONNELLES.**



DÉFINITION DE LA FAMILLE

La Ville de Saint-Bruno-de-Montarville conçoit la famille dans une perspective ouverte, moderne et évolutive, avec le souci constant que tous trouvent leur place pleine et entière au sein de la société. La famille montarvilloise constitue une clé essentielle du développement et du dynamisme de la municipalité.

La famille est définie comme un ensemble de personnes unies par des liens, tels que le consentement mutuel, la naissance, l'adoption, la recomposition familiale, ou la famille élargie. Elles assument à divers degrés un soutien réciproque et évolutif tout au long de la vie. Cette définition englobe aussi les personnes vivant seules, qui peuvent entretenir des liens avec leur famille sans nécessairement habiter sous le même toit.

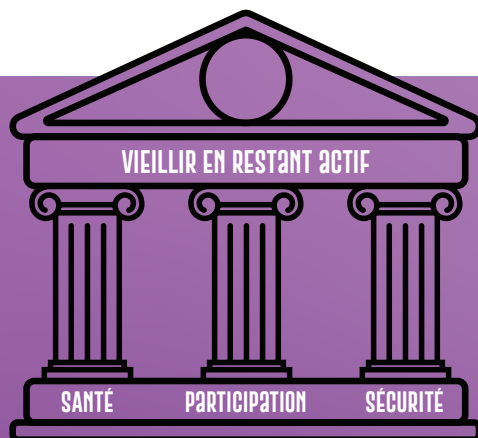
La famille est la cellule de base de notre société. Elle est un lieu déterminant de développement affectif et social, de transmission des valeurs et de création d'un sentiment d'appartenance des individus qui la composent.



DÉFINITION DES AÎNÉS

Les aînés sont des membres à part entière de la société, ils forment une mosaïque humaine variée où l'on retrouve une grande diversité en matière d'expérience de vie, de savoir, et de besoins. Alors que plusieurs d'entre eux vieilliront actifs et en santé, d'autres deviendront plus vulnérables. La reconnaissance de cette diversité est une condition essentielle pour être en mesure de répondre à leurs besoins.

Au-delà de l'âge, du degré d'autonomie et du statut social, être une personne aînée, c'est avant tout une reconnaissance et un regard personnel sur son identité et son cheminement de vie.



Déterminants pour un vieillissement actif

Principes des Nations Unies applicables aux personnes âgées

Source : OMS, 2002 : 45

CONCEPT DU *VIEILLISSEMENT ACTIF*

En mettant en place plusieurs mesures dédiées aux aînés, la Ville tient à favoriser le vieillissement actif. Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), « [v]ieillir en restant actif est un processus consistant à optimiser les possibilités de bonne santé, de participation et de sécurité afin d'accroître la qualité de la vie pendant la vieillesse ».

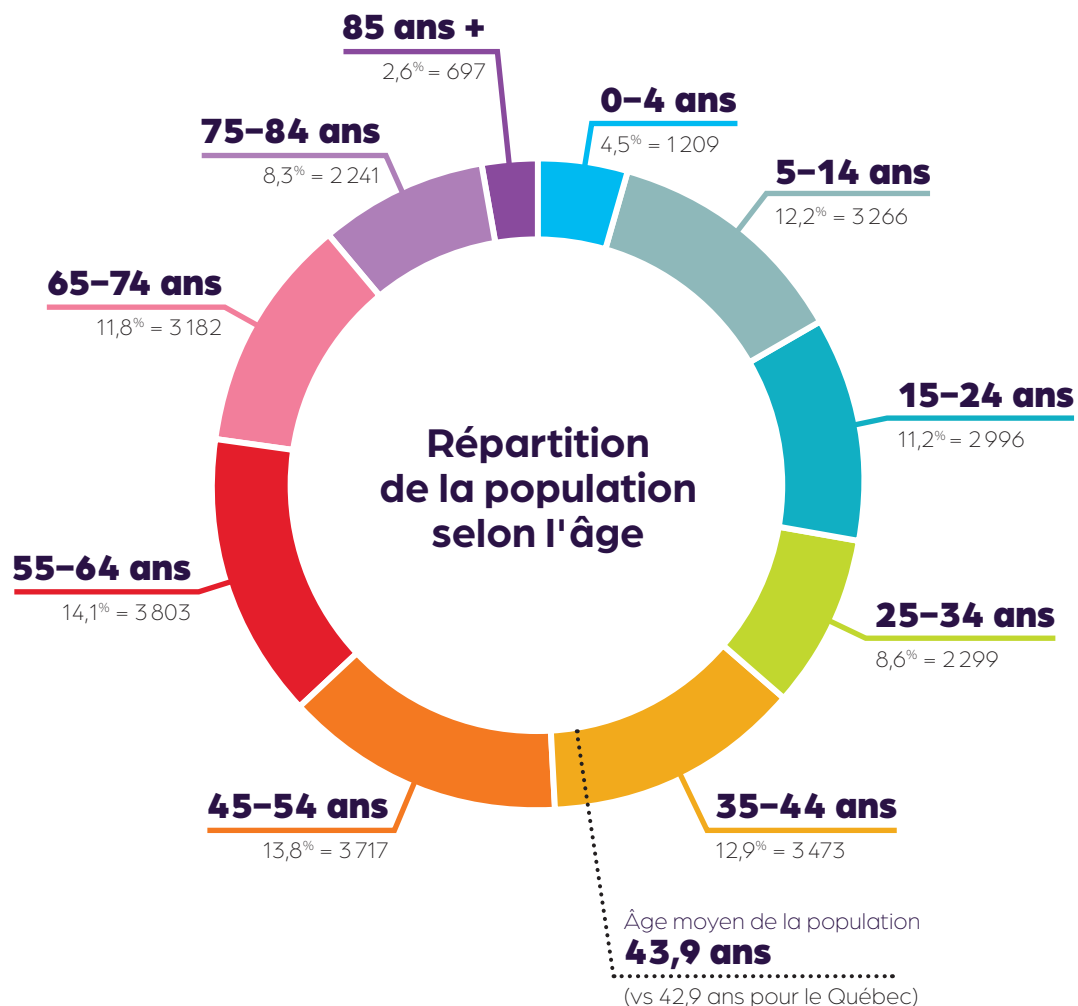
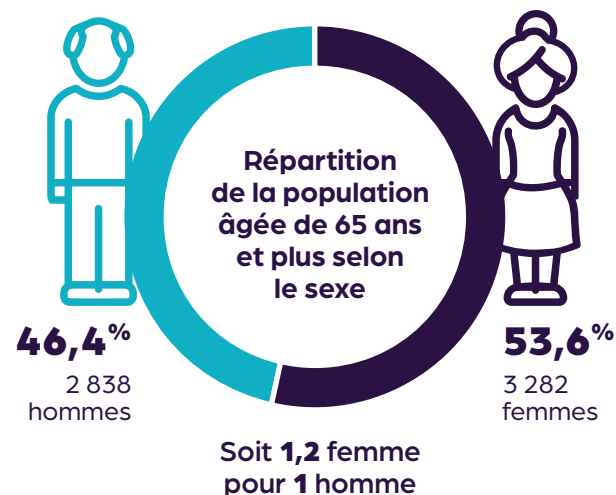
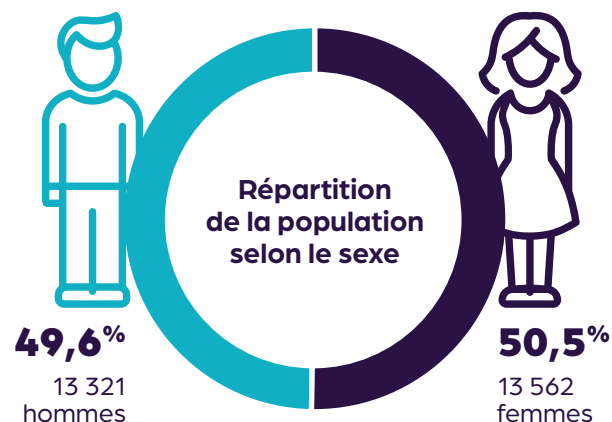
Les trois piliers que sont la participation, la santé et la sécurité trouvent leur expression dans neuf champs d'action particulièrement importants pour que les personnes aînées arrivent à fonctionner dans la vie de tous les jours, à demeurer en contact avec un réseau de relations et à participer à des activités selon leurs préférences et leurs capacités.

Ainsi, la Ville affirme qu'il est crucial de mettre en place les conditions favorables à l'implication de chacun et de chacune, quel que soit son âge, au sein de la communauté. Cet engagement collectif constitue le meilleur atout pour continuer d'offrir une qualité de vie hors du commun à l'ensemble de la population.

PORTRAIT DES FAMILLES **MONTARVILLEISES INCLUANT LES AÎNÉS¹**

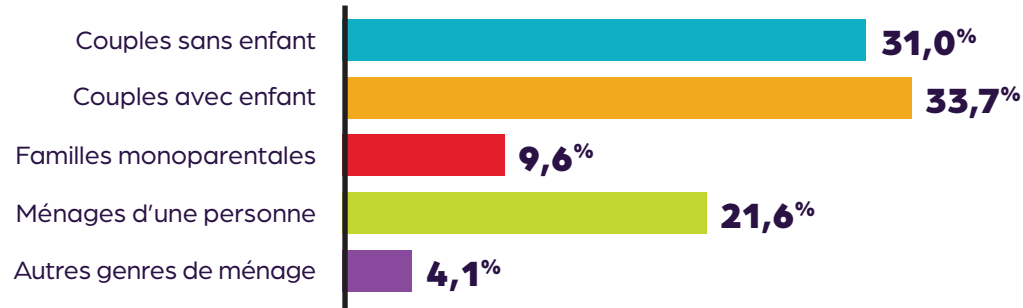
Population totale
26 883

Taux d'accroissement
 de la population totale entre 2011 et 2021
2,5%

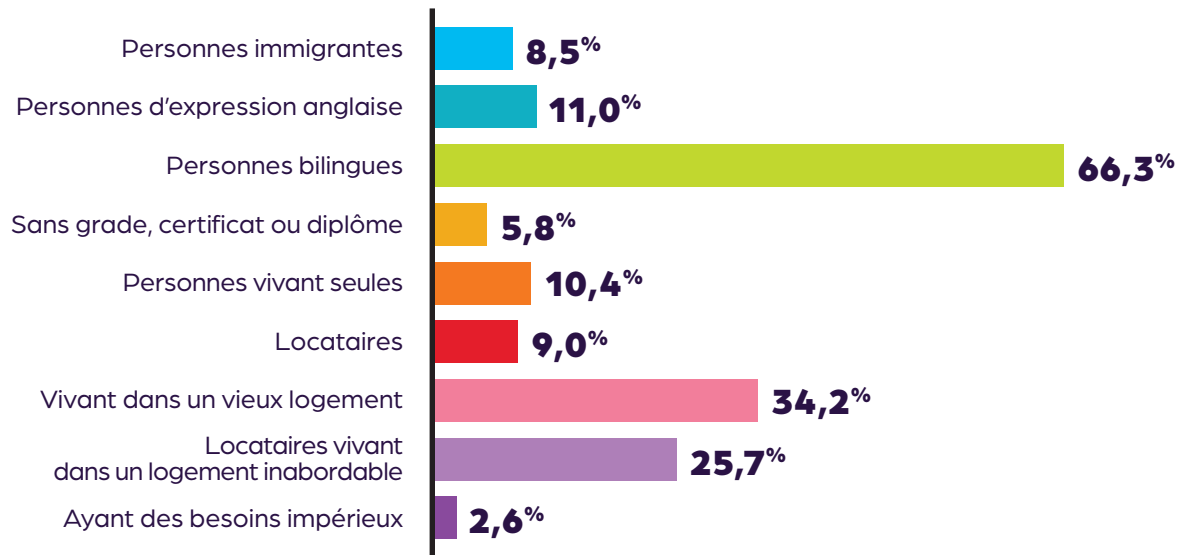


¹ Sources : Institut de la statistique du Québec. • Statistique Canada, Estimations démographiques annuelles (régions intraprovinciales, janvier 2022).
 Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Répartition des ménages selon le genre (se calcule sur le nombre total de ménages)



Quelques caractéristiques de la population (se calcule sur la population totale)



2 **Ménage** réfère à une personne ou à un groupe de personnes qui occupent le même logement et n'ont pas de domicile habituel ailleurs au Canada ou à l'étranger. Le logement peut être un logement collectif ou un logement privé. Le ménage peut se composer d'un groupe familial (famille de recensement), de deux familles ou plus partageant le même logement, d'un groupe de personnes non apparentées ou d'une personne vivant seule. Les membres du ménage qui sont temporairement absents le jour de référence sont considérés comme faisant partie de leur ménage habituel.

REVENUS

Le revenu moyen de la population de Saint-Bruno-de-Montarville est de **49 761 \$**, après impôts (vs 34 887 \$ pour le Québec).

Le revenu médian de la population de Saint-Bruno-de-Montarville est de **39 851 \$**, après impôts (vs 29 535 \$ pour le Québec).

Le revenu médian des hommes (47 693 \$) est **1,4 fois +** à celui des femmes (33 527 \$)

3,3% de la population vit sous le seuil de faible revenu.

4,3% des ménages sont à **faible revenu** selon la mesure du panier de consommation.

3 ménages à **faible revenu** sur **10** sont des ménages d'une personne de **sexe féminin**.

MISSION DE LA POLITIQUE FAMILLES ET ÂÎNÉS

La Ville de Saint-Bruno-de-Montarville se distingue depuis des années comme un milieu de vie d'une qualité exceptionnelle, dans tous les domaines, pour l'ensemble de ses citoyennes et de ses citoyens. Ses assises solides offrent un indéniable potentiel pour l'amener encore plus loin. C'est ainsi qu'en misant davantage sur ses atouts distinctifs, la Ville s'est dotée en 2007 d'une politique familiale dont la mission consiste à optimiser ses services et ses ressources pour encore mieux répondre aux besoins spécifiques des familles et des aînés, dans une perspective de continuité intergénérationnelle, d'implication citoyenne accrue, de pouvoir d'attraction de nouvelles familles sur le territoire et du renforcement du sentiment d'appartenance à la grande famille des Montarvilloises et des Montarvillois.

VALEURS



LA NATURE



LA FAMILLE



LA COMMUNAUTÉ





ORIENTATIONS

Pour que la Politique familles et aînés contribue de façon tangible à l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble des citoyennes et des citoyens, la Ville est déterminée à jouer pleinement son rôle de chef de file dans la communauté et à agir dans chacun des champs d'action qui lui sont dévolus.

Afin d'atteindre les objectifs, la Politique familles et aînés doit faire l'objet d'orientations claires qui balisent tant son contenu que son processus d'élaboration, ainsi que la mise en œuvre de son plan d'action. Toutes les directions de la Ville travaillent de concert, tant en matière de conception de projets qu'en matière de mise en œuvre. La municipalité retient donc que :

- Le plan d'action de la Politique familles et aînés se réalise en concertation avec la communauté et favorise la mobilisation autour d'objectifs communs;
- La mise en place de mesures permettant de renforcer la qualité des relations intergénérationnelles fasse l'objet d'une attention prioritaire;
- Le plan d'action intègre des mesures favorisant l'activité physique, la santé et les saines habitudes de vie des enfants, des adolescents et des aînés;
- Le plan d'action témoigne de l'importance accordée à l'accessibilité aux activités pour le plus grand nombre;
- Le plan d'action témoigne de l'importance accordée au maintien à domicile des aînés;
- Le plan d'action contribue activement à attirer de nouvelles familles sur le territoire de la municipalité;
- Toutes les familles, quel que soit leur statut économique, puissent bénéficier de mesures prévues dans le plan d'action;
- Des services spécifiques et adaptés soient prodigués aux familles qui vivent des réalités particulières (familles éclatées, reconstituées, dont les membres vivent dans des municipalités différentes, dont un enfant est handicapé, etc.);
- La Ville encourage le milieu à favoriser la protection de l'environnement et le développement durable;
- La Ville encourage une prise en charge par le milieu de l'organisation d'activités destinées aux familles, tout en lui fournissant le soutien et l'accompagnement nécessaires;
- La Ville mette en œuvre des mesures particulières pour la jeunesse dans le cadre de sa Politique Jeunesse, voir : stbruno.ca/ville/politiques-et-plans-daction/politique-jeunesse.



LE PLAN D'ACTION 2022-2026

La Ville de Saint-Bruno-de-Montarville réalise plusieurs initiatives qui témoignent des efforts qu'elle déploie afin d'adapter ses actions et ses services à la réalité des familles, des enfants et des personnes âgées. De ce fait, nous sommes fiers de vous présenter notre plan d'action 2022-2026.

Le plan s'articule autour de neuf (9) champs d'action, desquels découlent plusieurs objectifs et actions :

1 SÉCURITÉ

4 PARTICIPATION SOCIALE

7 RESPECT ET INCLUSION SOCIALE

2 LOISIRS

5 TRANSPORT ET MOBILITÉ

8 ESPACES EXTÉRIEURS ET BÂTIMENTS

3 COMMUNICATION ET INFORMATION

6 HABITAT ET MILIEU DE VIE

9 SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

15

COMITÉ DE SUIVI

La mise en œuvre de ce plan d'action sera coordonnée par la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire. Le Comité consultatif sur le milieu de vie en assurera le mécanisme de suivi.

RÔLES DE LA MUNICIPALITÉ

Dans le cadre de cette Politique familles et aînés et de son plan d'action, la Ville sera appelée à jouer plusieurs rôles :

- **Leader** en instaurant la coordination d'actions et en assumant la responsabilité de celles-ci;
- **Partenaire** avec d'autres intervenants locaux pour la mise en œuvre d'actions;
- **Facilitatrice** en contribuant grâce à ses propres ressources à renforcer l'intervention d'organismes évoluant auprès des familles et des personnes âgées;
- **Ambassadrice** en représentant les intérêts des familles et des personnes âgées auprès des autres paliers du gouvernement, des entreprises privées et de tout autre organisme pertinent.

Nous vous invitons à prendre connaissance du plan d'action en consultant le stbruno.ca/citoyens/famille-jeunes-et-aines/familles/politique-familiale.

